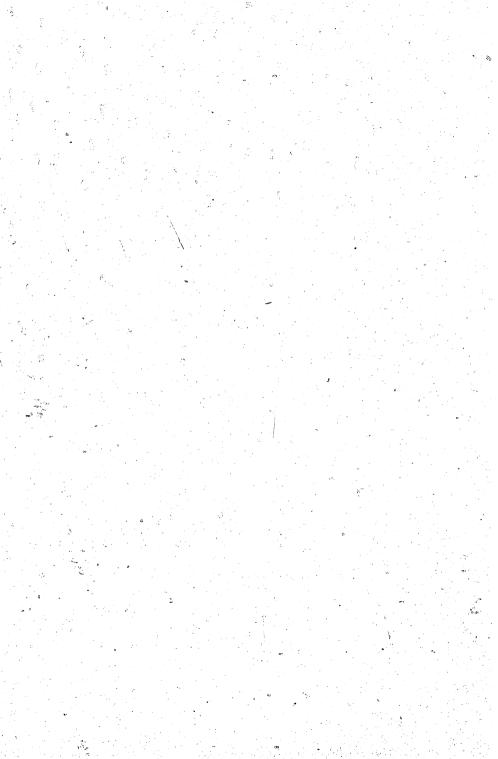
Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

copy w which reprodu the usu	copy available for filmir hich may be bibliographimay alter any of the imagetion, or which may signal method of filming, are bloured covers/	cally unique, ges in the nificantly chan	IO A	qu de po un me	Institut a m 'il lui a été cet exemp int de vue le image re odification nt indiqués	possible plaire qui bibliogra produite dans la r ci-desso	de se pro sont peu phique, q , ou qui p méthode i Dus.	ocurer. Le t-être uniq ui peuver euvent ex	s détails ques du nt modif
LJ C	ouverture de couleur					d pages/ e couleu			
	overs damaged/ ouverture endommagée				Pages d Pages e	amaged/ ndomma	gées		
Co	overs restored and/or lan ouverture restaurée et/ou	ninated/ pelliculée		E	Pages re	estored a estaurées	nd/or lan et/ou pe	ninated/ lliculées	
LL Le	ver title missing/ titre de couverture mand	euf			Pages d	scoloure écolorées	d, stained s, tacheté	l or foxed es ou piqu	/ Jées
	loured maps/ rtes géographiques en co	ouleur	3		Pages de Pages de	etached/ étachées			
Co En	loured ink (i.e. other tha cre de couleur (i.e. autre	n blue or black que bleue ou	c)/ noire)		Showthi Transpar	ough/ ence			
Co Pla	loured plates and/or illus nches et/ou illustrations	trations/ en couleur		☑	Quality o	of print v négale d	aries/ e l'impres	sion	
Bo Rel	und with other material/ ié avec d'autres docume	nts			Includes Comprer	supplem d du ma	entary ma tériel sup	aterial/ plémentai	re
alo لـــا La،	ht binding may cause sh ng interior margin/ e liure serrée peut cause tortion le long de la març	r de l'ombre o			Only edit Seule éd	ion avail ition disp	able/ onible		
Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/				Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une peluretc., ont été filmées à nouveau de façon à					
mai	d'une restauration appa s, lorsque cela était poss été filmées.	raissent dans l sible, ces page	e texte, s n'ont		obtenir la	meilleur	e image (eau de ta possible.	çon a
Add Con	litional comments:/ nmentaires supplémentai	Cette	copie est u	ne photore	production.				
his item e docun 10X	is filmed at the reductionent est filmé au taux de	réduction indi	d below/ iqué ci-de	ssous.					
10.2	14X	18X		22X		26X		30X	
	12X (16X		20X		24X		200		
				the second of the second	47 /		28X	the displacement of	32X



LETTRE

ADDRESSEE

AUX HABITANS

OPPRIMES DE LA PROVINCE

DE

QUEBEC.

De la part du Congrés Général de l'Amérique Sepcontrionale, tenu à Philadelphie. THIS PAMPHLET IN THE ORIGINAL WAS PRINTED BY FLEURY MESPLET UNDER THE DIRECTION OF THE CONTINENTAL CONGRESS HELD AT PHILADELPHIA IN 1775.

Limited facsimile edition of 25 copies from an original in the possession of Joseph Rapoport of Montreal, Canada.

Copy no: 5

LETTRE

ADDRESSÉE

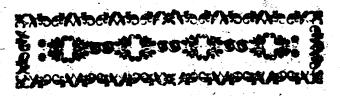
AUX HABITANS

OPPRIMES DE LA PROVINCE

DE

QUEBEC.

De la part du Congrés Général de l'Amérique Septentrionale, tenu à Philadelphie.



AUX

HABITANS OPPRIMES

De la Province de QUEBEC.

Nos Amis & Compatriotes.

ES desseins formés par un Ministre arbitraire pour extirper la Liberté & les Droits de toute l'Amerique, nous ayant alarmés; un presentiment du danger commun se joignast aux mouvements de l'humanité, sit que nous vous angageames par notre precedente Acidresse a prêser votre attention a ce sujet de la dernière imperatance,

Dapuis la conclusion de la derniere guerre notavous avons confiderés avec satisfaction comme sujets du même Prince que nous : & depuis le commencement du plan actuellement en executions
pour subjuguer ce continent, nous n'avons vu en
vous que nos compagnons de soussiance.—La Divine bonté d'un Createur indulgent nous ayans
donné a tous un droit a la Liberté, & etant tous
egalement voués a une ruine commune par les cruels edits d'une Administrastion despotique, ii nous
a paru que le sort des Colonies Protestantes &
Catholiques etoit étroit ement lié ensemble & consequemment nous vous invitames a vous unir avec-

nous

nous dans la refoliation d'être libres de a rejetter avec déclain les fers de l'Esclavage, malgré l'artifics, qu'on ausoit employé pour les polir.

Nous devous nous affliger sincèrement avec vous de ce que le jour est arrivé, pendant le quel le Soleil ne peut aclairer de ses rayons un seul homme libre dans toute l'étendue de votre pays : Soyés affurés que votre degradation si peu meritée a émeu de la pitié la plus sincere toutes vos soeurs les Colonies, de nous nous flattons que vous ne sousfrirés jamais (en vous soumettant lâchement au joug que l'on veut vous imposer) que cette pitié soit supplantée par le mépris.

Lousque l'on forme des attentats audacieux pour depouiller les hommes de ces droits qui leur estrété départis par l'Etre Suprême, lorsque pour donner entrée au despotisme on fraye des routes au travers des pactes les plus solemnels, lorsque la foi que le gouvernement a engagée cesse de donner de l'assumnce a des Sujets sidelles & obeissants, & ensin lorsque les manoeuvres & les strategèmes infidieux de la paix deviennent plus terribles que les operations les plus sanglantes de la guerre. C'est alors pour eux le tems de maintenir ces droits & de s'opposer avec une indignation vertueuse au torrent de l'oppression qui vient se precipiter sur eux.

PAR l'introduction de la forme actuelle de votre gouvernement ou plussot la forme actuelle de Tyrannie, vous, vos femmes & vos enfans sont faits esclaves----vous ne possedés rien que vous puissés dire vous appartenir & chaque sois qu'un gouverneur gouverneur avare ou un conseil rapace seront portés a les demander on peut vous ravir tous les fruits de vos labeurs & de votre industrie. Vous êtes Sujets par ces édits a être transportés en pays étrangers pour livrer des batailles dans les quelles vous n'aves sucun interet & repandre votre fang dans des combats desquels vous ne pouvés retirer ni honneur ni profit, la jouissance même de votre religion, suivant le present système, depend d'un corps legislatif auquel vous n'avés aucune part, & sur le quel vous n'aves point d'authorité, & vos prêtres sont exposes a être chasses, bannis, & ruinés, chaque fois que leurs richesses & leur polsessions en fournira une temptation suffisante: ils ne peuvent pas l'affurer qu' il y aura toujours un Prince vertueux sur le trone & & jamais un Souverain méchant & négligeant concurroit avec un ministere abandonné a vous depouiller des richesses. & des forces de votre pays, il est impossible de concevoir jusqu'à quelle extrémité & quelle diversité de misére vous pourries être réduits sous la forme de votre etablissement actuel.

Nous sommes informés qu'on vous a déja requis de prodiguer vos vies dans un demêlé avec nous: Si vous vous soumetriés a votre nouvel établissement en acquiesçant a cette demandé & qu'une guerre s'alluma contre la France, vos blens et vos fils pourroient être envoyés pour perir dans des expeditions contre les possessions de cette nation dans les isles de l'Amerique.

It n'est pas a présumer que ces considerations ne seront d'aucun poids auprés de vous, ou que vous soyés si fort dénués de tout sentiment d'honneur---nous ne croirons jamais que la presente race de Canadiens auroit si fort degeneré qu'elle ne possedéroit plus l'ardeur, le courage & la valeur, de leurs ancêtres; certainement vous ne permettrés pas que l'infamie & la disgrace d'une pusillanimité, pareille réjaissif sur vos têtes & que les conséquences qui s'en suivroient retombassent pour toujours sur celle de vos enfans.

QUANT a nous nous sommes déterminés a vivre libres ou a mourir, et nous sommes résolus que la postérité n'aura jamais a nous reprocher d'avoir mis au monde une race d'esclaves.

Permettés que nous vous repétions encore une fois que nous sommes vos amis & non vos ennemis, & ne vous laisses point en imposer par ceux qui peuvent tâcher de faire naitre des animolités entre nous,-- quant a la prise du fort & des ammunitions de Ticonderoga, de même que celle du fort de la pointe a la Chevelure, & des batimens armés sur le lac; elle a été dictée par cette grande loi, notre conservation propre, ces forts etoient destinés a nous nuire & à interrompre cette correspondence amicale & cette communication qui a sublisté jusqu'a présent entre votre colonie & les notres, nous souhaitons que cette affaire ne vous aye causé ancune inquictude & vous pouves faire fonds sur les affurances que nous vous donnons que ces colonies ne poursuivrons aucunes mesures quelconques que celles qui seront dictées par l'amitié & une attention pour notre sureté & notre interét reciproque.

Сомме

Comme l'interêt que nous prenons a votre profperité nous donne un titre a votre amitié, nous présumons que vous ne voudries point de nous faisant injure nous reduire a la triste nécessité de vous traiter en ennemis.

Nous conservons encore quelque esperance que vous vous joindrés a nous pour la defence de notre liber: é mutuelle & il y a encore raison de croire que si nous nous joignions pour implorer l'attention de notre souverain aux oppressions inouies & injustes de ses sujets americains, il sera ensin détaonné & defendra a un ministere licentieux de continuer d'exercer désormais ses violences sur les ruines du genre humain.

Par Ordre du Congrés,
JEAN HANCOCK, Préfident.

Philadelphie, le 29 May, 1775.

